

### Les Prisons de Rome.

[L'article suivant répond à bien des calomnies publiées dans les journaux parisiens, puis successivement reproduites par les journaux anglais de la métropole et par ceux du Canada, touchant les prisons de Rome. Ce travail est d'un historiographe oculaire qui, de la ville éternelle, adresse à l'Univers de Paris sa réclame en faveur de la vérité et de la justice.]

Rome, 28 septembre 1851.

Lorsqu'on veut écrire sur un sujet quel qu'il soit, avec vérité quant aux principes, exactitude quant aux faits, il est indispensable de vérifier par soi-même les objets dont s'occupe, ou du moins la nature des renseignements sur lesquels on forme son opinion. Mais à lire certains journaux il semblerait que relativement aux questions qui touchent à la politique, on soit dispensé d'en agir ainsi.

Sans aucun doute, tous les esprits sérieux auront pensé que dans l'article publié par la Presse, sous ce titre: *La Justice à Rome*, il s'était glissé de nombreuses exagérations. Cependant il est à craindre que beaucoup de personnes, même d'un sens droit et malgré l'esprit bien connu du journal, n'aient été entraînés à croire que ces exagérations reposaient sur un fond vrai. On a peine, en effet, à se persuader que sur un sujet aussi grave on puisse mentir avec une telle facilité.

Plusieurs feuilles périodiques ont, il est vrai, démenti les assertions de la Presse, mais, à ma connaissance, aucune ne l'a fait de manière à satisfaire à toutes les exigences d'une réfutation complète.

Me trouvant accidentellement à Rome, j'ai voulu connaître par moi-même toute la vérité, et, pour y parvenir, examiner tous les faits, vérifier dans tous leurs détails ces prisons, dont la Presse a présenté un si effrayant tableau, décidé à l'avance à publier tout ce que j'aurais vu, à signaler ce qui serait bien, à blâmer librement ce qui serait mal. L'éminent secrétaire d'Etat à qui j'ai eu l'honneur de faire connaître mes intentions, s'est empressé de prendre à cet égard les ordres du Pape, qui a daigné lui-même m'encourager dans mon dessein et donner les ordres nécessaires pour que je fusse à même de tout voir.

Et que l'on ne pense pas que dans une visite dont on était prévenu, il m'ait été difficile de vérifier le véritable état de ces prisons: les détails dans lesquels je vais entrer démontreront que je n'ai pas pu me tromper sur aucun point: il est des choses qu'un homme qui veut convaincre aperçoit, lors même qu'on ne veut pas les lui laisser voir, des choses à l'examen desquelles on ne pouvait prévoir que je me livrerais et sur lesquelles on veut baser une opinion positive relativement au véritable état d'un établissement.

Au reste, si j'ai été accompagné par le fiscal général, Mgr Benvenuti, j'ai été laissé libre de tout voir, de tout entendre; sans cette condition je n'aurais pas usé de l'autorisation qui m'avait été accordée. C'est le 24 de ce mois que j'ai procédé à cette visite.

I.

Il existe à Rome trois prisons, celle des Thernes, les *Prisons Nouvelles* et celle qui a été érigée pour les enfants, où est appliqué le système cellulaire et qui fait partie du vaste hospice de Saint-Michel, à Ripa. Dans cet hospice sont réunis les vieillards, les infirmes et les orphelins; on y trouve les fabriques de draps et de tapisseries, ainsi que les conservatoires de musique, de peinture, de sculpture

et de gravure, d'où sont sortis beaucoup d'artistes qui font honneur à cet établissement et parmi lesquels je me contenterai de citer Mercuri et Calamata. La prison, comme on le conçoit, est entièrement distincte pour ses communications et son régime de toutes les autres parties de l'hospice.

Cet immense établissement fut construit par l'un des architectes les plus renommés de l'Italie, Antoine Fontana, qui l'appropriait, avec une rare intelligence, au but pour lequel il était bâti, but dès lors réalisé pour la première fois par la création d'un système cellulaire mitigé, ce qui n'empêche pas d'en faire constamment honneur aux Etats-Unis.

Cette question offre trop d'intérêt pour que je ne sois pas conduit à citer quelques passages du *Motu-Proprio* de Clément IX du 14 septembre 1703, qui a apporté cette importante amélioration au système des prisons:

« Considérant que journellement des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt ans, avec une malice supérieure à leur âge, commettent des vols et d'autres délits qui les conduisent devant la justice et les font renfermer dans les prisons de notre ville de Rome; que malgré qu'on les place dans un lieu séparé appelé la *Pollidiana*, au lieu d'en sortir corrigés et amendés, ils retombent souvent dans les mêmes et dans de plus grandes énormités; pour remédier à un si grand mal, nous avons pensé, dès l'instant de notre élévation au pontificat, à construire, contigu à l'hospice de Saint-Michel à Ripa, un bâtiment d'une étendue convenable, sous le nom de maison de correction, ce qui a eu lieu en effet. Les constructions se trouvent terminées, avec soixante petites cellules distinctes et séparées les unes des autres, autour d'une grande salle, dans le milieu de laquelle est l'autel pour célébrer la sainte messe; il y a, en outre, des logements pour un prêtre, pour les gardiens et les surveillants. On y voit une grande galerie décorée et sous celle-ci de grands locaux pour les ouvriers en laine, etc., de l'hospice... C'est pourquoi nous commandons et ordonnons que tous les enfants et jeunes gens de moins de vingt ans qui, à l'avenir, seront condamnés à la prison par les tribunaux... au lieu d'être envoyés dans les prisons publiques, soient transportés dans la dite nouvelle maison de correction... et ordonnons que les Eminentissimes Cardinaux protecteurs de l'hospice désignent un prêtre pour instruire ces jeunes gens... et des maîtres pour leur enseigner des notions mécaniques, afin qu'ils laissent la paresse pour le travail et apprennent un nouveau moyen de bien vivre. »

C'est donc Rome si arriérée dans la civilisation, suivant nos novateurs; ce sont les Papes, objet de leurs mépris, qui ont les premiers conçu et réalisé l'une des plus importantes améliorations dont nos philanthropes ont fait tant de bruit, parce qu'ils croyaient pouvoir en attribuer l'honneur à un peuple protestant.

C'est dans cette prison, dont je rapporte les plans, que pourront consulter ceux qui le désièrent, que sont placés les prisonniers que l'on peut appeler plus particulièrement politiques; car il n'est pas inutile de remarquer que, sous ce nom, on affecte de confondre avec eux, pour grossir leur nombre, beaucoup de détenus placés dans les autres prisons, où les retiennent des actions contre la société ou contre les particuliers, qui ne sont en réalité que des crimes ou des délits civils commis dans des temps de commotions politiques.

Sur une salle de 37 mètres de longueur, 6 m. 5 c. de largeur et 13 m. 18 c. de hauteur,

s'ouvrent les cellules du plan inférieur et régissent les galeries autour desquelles sont distribuées, en nombre égal, les deux étages supérieurs, à chacun desquels on parvient par des escaliers placés en retrait dans les angles; c'est dans cette salle que se promènent tous les jours les prisonniers, qui y jouissent d'une déambulation très-étendue, d'une lumière vive et générale, d'une grande masse d'air. J'ai visité bien des prisons en France et en divers pays, j'ai comparé les différents systèmes, j'ai été à même d'apprécier leurs avantages comme leurs inconvénients, jamais je n'ai vu, je ne sais pas qu'il existe quelque chose d'aussi bien approprié au but pour lequel il a été construit que ce pénitencier.

Ces cellules, que la Presse représente comme de véritables cachots, dans lesquels les malheureux prisonniers sont enterrés tout vivants, privés d'air, dévorés par la vermine et les vers, enchaînés, ne rejoignent que la nuit ces hommes d'âges divers que qui que ce soit, M. de Girardin tout le premier, ne reconnaîtrait au tableau qu'il en trace, en voyant leur marche assurée, leur désinvolture, leurs traits, entendant leurs conversations, les questionnant comme je l'ai fait. Une personne conduite dans ce lieu pour en connaître la destination serait dans l'impossibilité de l'indiquer; M. de Girardin lui-même s'y tromperait.

La Presse désigne les dimensions des cellules et des cubes d'air (dix-sept mètres) qu'elles renferment. D'où elle conclut que les prisonniers doivent y endurer d'horribles souffrances. Mais pour arriver à cette conclusion elle est obligée, en rappelant que quatorze mètres cubes d'air sont regardés comme nécessaires à un individu, de soutenir que chaque cellule renferme deux prisonniers. Cela fait-il, que la disposition du local, la ventilation qui s'y trouve établie par deux fenêtres opposées, en rendraient l'habitation sans danger; or, il ne se trouve qu'un seul prisonnier dans chaque cellule. Il y a quelques mois, diverses réparations étant devenues nécessaires, il fallut momentanément opérer cette réunion, qui a cessé après très peu de temps et qui ne s'est pas renouvelée.

Les prisonniers placés dans l'ancienne prison des femmes sont dans les mêmes conditions que ceux qui sont réunis dans les autres prisons.

Un temps où nous sommes, avec les connaissances acquises sur les meilleures conditions hygiéniques auxquelles il faut satisfaire dans la construction des habitations, on trouve souvent encore beaucoup à dire sur un grand nombre de celles qui ont été édifiées de nos jours, et c'est véritablement chose digne d'un intérêt tout particulier que de voir les cellules d'une prison construite en 1703, pour des enfants ou des jeunes gens, présenter un cube de 17 mètres par individu.

L'article de la Presse confond tout, place à l'échelle ce qui concerne des prisons nouvelles, celle de Saint-Michel, celle des Thernes; c'est le meilleur moyen de tromper, d'empêcher de discerner la vérité, à moins que, placé dans des conditions exceptionnelles, comme celle où je me suis trouvé, on ne puisse la dénigrer de tous les nuages dont on s'est plu à l'entourer.

Les *Prisons Nouvelles*, construites sous le pontificat d'Innocent XI, en 1655; celles des Thernes, établies depuis un assez grand nombre d'années dans d'anciens greniers pour les huiles et les grains, avant la liberté du commerce, sont moins favorables que les précédentes: les prisonniers y sont placés dans des salles communes dont les dimensions surpassent de beaucoup celles de nos prisons en

France. Ces salles sont divisées en deux catégories distinctes: *secreti piano, largo piano*. Dans les premières, on place les prisonniers en instruction; dans les secondes, les condamnés.

Ni dans les unes, ni dans les autres on ne rencontre cette paille pourrie placée sur le sol, cette infection, ces matières immondes dont M. de Girardin fait une si pathétique description, à laquelle il ne manque qu'un seul caractère, la vérité. Partout chaque prisonnier a une paillasse de 9 palmes romaines (2 mètres) de longueur, renfermant 50 livres (16 kil. 80) de paille. J'ai examiné ces paillasses dans un grand nombre de parties des diverses prisons; que d'hommes seraient heureux d'en avoir toujours de semblables! Une couverture de laine est donnée à chaque détenu.

Pendant le jour, les paillasses sont relevées et les prisonniers peuvent facilement prendre de l'exercice, j'en ai cependant trouvé, à dix heures du matin, plusieurs couchés, dont le seul but était de prendre du repos, comme ils me l'ont dit, en réponse à la question que je leur adressais à ce sujet. Chaque jour ils sont conduits ou dans un préau, ou dans des galeries à l'italienne, *ouvertes* et *couvertes*, largement aérées et dont plusieurs jouissent d'une magnifique vue. Ici, comme partout, les étages supérieurs sont plus favorablement situés que les parties inférieures du bâtiment. Les palais eux-mêmes ne sauraient jouir dans toutes leurs parties d'avantages égaux.

Chaque prisonnier est pourvu d'une écuelle en poterie de grès, d'une cuiller en bois et de divers autres ustensiles; l'abondance de l'eau n'est pas l'un des moindres avantages que l'on rencontre partout ici.

Les prisonniers *al segreto* peuvent obtenir l'autorisation de se procurer des matelas et d'autres objets qui leur seraient nécessaires; ils conservent, s'ils le veulent, leurs vêtements. Ceux qui sont placés *al largo* n'ont besoin d'aucune autorisation pour faire venir du dehors des matelas; les condamnés sont obligés, comme en France, de prendre les vêtements de la maison.

M. de Girardin peint en traits énergiques les prisonniers de Rome gisant au milieu de leurs matières fécales, comme des animaux immondes; s'il avait visité les prisons dont il parle, il aurait vu partout, excepté dans quelques prisons très récemment construites, des dispositions semblables pour les vases destinés à recevoir les déjections. Dire que ces dispositions sont les meilleures possibles serait une ineptie, désirer des modifications sous ce rapport est chose rationnelle; mais les présenter sous les couleurs au moyen desquelles les a peintes la Presse, c'est vouloir faire du roman à l'ouïe ou le fait de l'histoire.

Par dit que les prisonniers en prévention conservent leur linge et leurs vêtements; que les condamnés reçoivent ceux de la prison: les chemises sont en bonne toile, blanche chaque quinze jours; les vêtements en toile, analogues à ceux de nos prisons. J'ai examiné les uns et les autres avec beaucoup de soin, je puis dire qu'ils sont très convenables.

L'expression de *segreto* (secret) n'a pas en Italie la même exception que dans notre langage judiciaire. Le secret de nos prisons n'existe pas ici. Pourvu que celui qui est renfermé ne communique pas avec ses complices, il ne lui est pas imposé de séparation préalable; le condamné à mort lui-même reste au milieu des autres prisonniers, et dès le jour de sa condamnation, en attendant la révision ou le pourvoi en cassation, il reçoit le lit complet, reste en communication avec les prisonniers

et trouve dans cette position un soulagement à son infortune. Jamais il n'est enchaîné, à moins que la violence de ses actions ne rende cette mesure indispensable; au contraire, il devient l'objet de soins charitables qui tendent tous à le conduire à une bonne fin.

Les salles *al segreto* ou *al largo* sont vastes, la hauteur en est partout très-grande, excepté dans deux de celles du *Carcere nuovo*; des ouvertures de grande dimension et convenablement placées y établissent une bonne ventilation: deux sont moins bien disposés sous ce rapport.

Dans un bâtiment de ces prisons, complètement distinct des autres, se trouve le *pénitencier* des jeunes gens, consistant en une immense salle éclairée par de nombreuses baies, dans laquelle a lieu le travail en commun et en silence: les cellules y sont bien disposées. Le gain des détenus se partage en trois portions: l'une que l'on place à la caisse d'épargne; l'autre destinée à pourvoir aux besoins des condamnés; la troisième, employée en prix décernés pour le travail, etc., d'après un tableau sur lequel on inscrit chaque jour ce qui a trait à chacun. Au jour de ma visite, pas une note défavorable n'existait sur le compte d'un seul détenu pour le trimestre, déjà bien avancé. Ce système de récompenses exerce une heureuse influence sur ces jeunes gens.

La Presse n'a pas même signalé l'existence de ce *pénitencier*; elle voulait produire du scandale, peu lui importait la vérité.

Les enfants sont assujettis au travail, les hommes ne le sont que dans des circonstances établies par la loi; mais ils sont libres de s'y livrer soit comme délassement, soit pour en tirer un lucre: plusieurs cultivent la peinture, et j'ai vu dans le *Carcere nuovo* des portraits faits par des prisonniers dits politiques, qui prouvent que toute facilité leur est donnée à ce sujet, ce dont, au surplus, je me suis convaincu par moi-même.

### Chronique Religieuse.

Dans l'église de Sainte-Martine *in tribus foris*, à Rome, où réside l'Académie Pontificale des Beaux Arts, sous le patronage de l'évêque St. Luc, qui fut peintre et médecin, les professeurs ont assisté à la messe, chantée devant le très Saint Sacrement, exposé pendant les quarante heures. Les anciennes galeries de cette Académie, si riches en objets précieux, ont été ouvertes au public.

On se rappelle, dit le *Tablet* de Dublin, les violentes diatribes de M. Drummond contre les religieuses catholiques dans la dernière session du Parlement. Nous recevons de Londres la nouvelle suivante: "Je ne crois pas que les journaux aient encore annoncé la conversion de lady Gagé, fille de M. Drummond. La conversion de leurs plus proches et plus chers parents est la punition la plus à souhaiter pour les ennemis de l'Eglise catholique."

Un singulier procès se déroulait dernièrement en Angleterre, à Hammersmith: voici les faits qui amenèrent devant le tribunal de police une nonne faisant partie d'un établissement religieux de cette ville, comme étant prévenue d'avoir coupé les cheveux d'une jeune fille, Angeline Adam, contre sa volonté.

Les autorités de la prison s'étaient saisies de cette affaire et poursuivaient elles-mêmes la plainte à la requête de la jeune Angeline.

Cette dernière dépose devant les magistrats: elle annonce qu'en juillet dernier elle a fait connaissance à Liverpool d'un prêtre, dans une maison où elle était placée en service. Il

### LE MONTAGNARD

## LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES.

1795—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.  
C. D. V.

(Suite.)

Les cheveux du duc De Savernay ont blanchi sur sa tête, mais ne l'ont pas quittée; ses joues se sont creusées, sa vue s'est affaiblie, mais ils perçoivent mal la lumière, ses yeux ressemblent encore la noblesse de son cœur et la pureté de sa conscience; les années enfin ont tracé sur ce visage leurs sillons inexorables, tout en lui conservant la mâle beauté des antiques héros d'Homère.

Le corps ne se courbe pas, mais les membres parfois tremblent affaiblis, alors la tête se relève plus droite et plus haute, et l'énergie indomptable de l'âme lutte contre l'épuisement du corps.

Le duc De Savernay est assis sur un grand

fautuil à dossier renversé; ses bras sont croisés sur sa poitrine. Ses paupières à demi fermées et l'immobilité de ses traits indiquent que ce vieillard est plongé dans une de ces rêveries méditatives qui font du passé, et de l'étude de présent, l'expérience de l'avenir.

Tout dans le salon du duc De Savernay dénote une grande fortune. De nombreux domestiques, sévèrement habillés, attendant dans un vaste anti-chambre, car Henri De Savernay a été remis en possession de ses biens inventés.

La porte du salon s'ouvre et l'on annonce: Le marquis et la marquise d'Epervay; le général comte d'Epervay!

Quelle aimable et charmante surprise! dit le duc en se levant appuyé sur le manteau de la cheminée. A Paris, madame la marquise! vous, mon cher marquis, dans la moderne Babylonie! c'est une bonne fortune dont vos amis ne sauraient trop se réjouir, car elle est bien rare; pardonnez-moi de ne pouvoir aller au devant de vous.

No vous dérangez pas, cher duc, votre vieille amie ira à vous, puis que vous ne pouvez venir vers elle.

Le duc, amoureux à l'exès des anciennes traditions, type vivant de cette politesse exquise et recherchée du vieux temps, inclina son front chauve sur la main que lui tendait la marquise, et la baisa; il pressa celle du marquis; puis, s'adressant au général, il ajouta en riant:

—Général, je vous tends la main le dernier,

car, malgré vos moustaches grises, vous êtes l'herbe de la société.

—Un imberbe de cinquante-quatre ans!

—Cinquante quatre ans!... ah! le bel âge! c'est la jeunesse! Il y a loin de cinquante quatre ans à quatre-vingt. C'est la vie d'un homme presque entière entre vous et moi, mon cher général! décidément vous n'êtes qu'un enfant auprès de nous. Mais, dans ce siècle, c'est à l'école des jeunes gens que les vieillards s'instruisent; voyons, qu'avez-vous à m'apprendre aujourd'hui? Depuis que mon refus de serment m'a éloigné de la chambre haute, et que l'on m'a défendu de lire pour menager le peu qui me reste de vue, vous m'avez promis d'être ma gazette.

—Méfiez-vous des nouvelles de mon cher frère, dit aussitôt le marquis avec une raillerie moitié sérieuse; c'est un demi-relaps, il n'a plus qu'un pied dans notre camp. Si on l'eût cru, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Hélas! lui n'ose ou ne veut donner le signal, et nos Achilles restent dans leur tente! Je fus sacré s'éteint.

—Alors, marquis, dites aussi que chez le duc De Savernay, le feu sacré est éteint, répondit le vieux duc, j'ai peur des révolutions pour la France; j'en ai déjà tant vu! et je suis ce que chacun d'elles jette de ruines dans le sein d'un pays, et d'entraves à sa prospérité.

—Eh bien! ce qui vous épouvante, moi, je l'appelle de tous mes vœux!

—Ne parlez pas ainsi, mon frère, s'écria le général, ne souhaitez pas une autre révolu-

tion! Qui peut prévoir les maux qu'elle traînerait à sa suite; qui sait ce que dans son passage, même rapide, elle laisserait debout de nos meilleurs citoyens et de nos institutions les plus chères.

—Des ruines!... en rest-t-il à faire, quand, depuis cinquante ans bientôt, on a démoli pièce par pièce l'édifice de notre vieille monarchie, et jonché de ses débris le sol de la France?

On le voit, le marquis d'Epervay était un de ces types exceptionnels des vieux fidèles de la légitimité.

Les idées qu'il avait emportées en émigration, après vingt ans d'exil, il les avait rapportées intactes sans que le temps et l'expérience aient pu les modifier.

Pour lui, la foi pratique, comme la foi religieuse, doit être aveugle; tout doute est une impiété, tout examen un sacrilège, et la moindre dérogation aux anciens principes, une honteuse et coupable apostasie. Ces hommes là ne sont-ils pas cent fois plus dangereux que les ennemis les plus acharnés? une fois le roc de la foi la plus aveugle gravi par eux, rien ne peut plus les y arrêter, le bruit des passions humaines et des tempêtes politiques passe inaperçu et sans échos.

La vie humaine, hélas! est une balance, celle des rois comme celle des hommes; l'infaillibilité n'appartient à personne sur la terre.

—Ne jetez pas le désordre dans la vie présente, dit le général d'une voix triste et amère, par le regret ou l'amour du passé; ne tuez pas les générations actuelles pour orner

le tombeau des générations éteintes. L'avenir est à Dieu seul.

—L'avenir, reprit le marquis, est à Dieu et aux hommes énergiques et fidèles.

Le marquis d'Epervay avait une de ces consciences de bronze inaltérables aux raisonnements; jamais il n'avait senti ni n'avait voulu faire la part des événements. Les exigences de position, les nécessités de circonstances n'étaient pour lui que des mots vides de sens ou d'hypocrites excuses; il jugeait les faits sans avoir égard à leurs causes, sans songer à leurs résultats.

Aussi quand on voulait chercher à lui faire entendre raison, il répondait en haussant les épaules:

—La vraie fidélité ne se marchandait ni ne se rogne.

—Hélas! hélas! murmura le duc, qui jusqu'à ce moment avait gardé le silence, d'Epervay vient de mettre le doigt sur la plaie saignante de notre malheureuse époque. Il n'y a plus de croyance dans les cours, plus de convictions dans les esprits. Siècle de doute et d'égoïsme, où chacun vit sans se souvenir de la veille, sans espérer au lendemain.

Il n'en fallait pas davantage pour que le marquis se laissât aller à toute son irritabilité politique, passant chez lui à l'état nerveux.

—Oui, répartit-il, lancé à toute bride sur son terrain favori, on transige avec sa conscience, on déserte le vrai culte, on pactise avec les méchants! Concessions coupables et funestes que je ne comprendrai jamais.

—Mon frère, interrompit le général d'une